

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 02 AVRIL 2015

L'assemblée communale s'est réunie publiquement le jeudi 02 avril 2015, à 20 H 30, Salon d'Honneur de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Roger LITAUDON, Maire.

Tous les membres du Conseil municipal étaient présents à l'exception de : Mme MARTINANT et M. MONIER (pouvoir à Mme FRIAUD) et M. CARBON (pouvoir à M. LHOMME)

Ont également pris part à la séance Mme GIANNINA, directeur général des services, assistée de Mme GOUBY, directeur général des services adjoint et de M. REAU, trésorier municipal.

## **I – Propos liminaires**

M. le Maire accueille l'assemblée et excuse différents conseillers. Il remercie M. le Trésorier de sa présence.

## **II - Élection du secrétaire et du secrétaire-adjoint**

M. MANSART et Mme GIANNINA sont respectivement élus à ces fonctions à l'unanimité.

## **III -Compte-rendu de la précédente séance**

Le compte-rendu est approuvé par tous les membres présents qui avaient pris part à la réunion du 26 février 2015. M. COURTADON intervient en précisant sur le ton de l'humour qu'une erreur s'est glissée et qu'il convient de lire Fonds 2 en page 7 du compte-rendu.

## **IV - Décisions prises par délégation**

16 mesures ont été prises sous cette forme depuis la séance du 26 février 2015. Il s'agit de :

- ◆ Acquisition de matériel informatique pour les services municipaux,
- ◆ Contrat de maintenance du Site Internet de la Ville,
- ◆ Contrat d'abonnement ligne analogique OPEN et TO pour le Centre Technique Municipal,
- ◆ Vérifications électriques alarmes incendie, gaz, portes et portails automatiques MAPA ST 01/2010 : avenant n° 2 lot n° 1,
- ◆ Entretien des hottes de cuisson MAPA ST 01/2010 – avenant n° 2 lot n°4,
- ◆ Vérifications paratonnerre MAPA ST 01/2010 – avenant n° 1 lot n°8,
- ◆ Vérifications des chapiteaux et structures mobiles MAPA ST 01/2010 – avenant n° 1 lot n°7,
- ◆ Vérifications des jeux, matériels de gymnastique option buts et paniers MAPA ST 01/2010 – avenant n° 1 lot n°6,
- ◆ Vérifications des matériels de cuisson, de lavage, compresseur, harnais et sangles, échafaudages et échelles MAPA ST 01/2010 – avenant n° 1 lot n°3,
- ◆ Vérifications extincteurs MAPA ST 01/2010 – avenant n° 1 lot n°2,
- ◆ Vérifications techniques et entretien des équipements MAPA ST 01/2010 – avenant n° 3 lot n°1,
- ◆ Vérifications techniques et entretien des équipements MAPA ST 01/2010 – avenant n 1 lot n°3,
- ◆ Vérifications techniques et entretien des équipements MAPA ST 01/2010 – avenant n° 1 lot n2,
- ◆ Remise en état de la voirie située IMPASSE de VOUROUX à VARENNES-SUR-ALLIER,
- ◆ Utilisation d'emballages d'AIR LIQUIDE : modification contractuelle à la convention (mise à disposition d'ARGON M 20),
- ◆ Entretien des hottes de cuisson MAPA ST 01/2010 – avenant n° 2 – lot n° 4 (décision 201513 rapportée).

## **V - Ordre du jour complémentaire :**

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, les sujets suivants sont ajoutés à l'ordre du jour prévu lors de la convocation de l'assemblée, le 26 mars 2015 :

### **FINANCES**

- 1) *Adhésion de la commune à un groupement de commandes pour « l'achat d'électricité »,*
- 2) *Bail du casernement de Gendarmerie (01/01/2012 au 31/12/2020) : avenant n° 2.*

M. le Maire en profite pour procéder au retrait de la délibération concernant la revalorisation de la surtaxe ; le budget étant désormais assujéti à la TVA, les usagers devront s'acquitter pour l'exercice 2015 d'une surtaxe augmentée du taux de TVA à 10 %, une augmentation n'est donc plus à l'ordre du jour.

## **VI - Exercice 2014 : affectation des résultats**

Sur proposition de Mme PÉRICHON, maire-adjoint en charge des finances et à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe minoritaire), le Conseil affecte le résultat de fonctionnement d'un montant de 501 287,07 € comme suit : 296 338,12 € seront inscrits en section de fonctionnement du budget 2015 et le reste sera viré à celle d'investissement.

M. COURTADON précise que le groupe minoritaire s'est abstenu au moment du vote du Compte administratif. Il s'abstient donc en ce qui concerne l'affectation.

## **VII - Budget annexe de l'eau : affectation des résultats de l'année 2014**

Sur proposition de Mme PÉRICHON et à l'unanimité, le Conseil affecte les résultats de la manière suivante : 25 793,83 € en section d'exploitation et 46 514,59 € en section d'investissement.

## **VIII - Budget annexe de l'assainissement : affectation des résultats de l'année 2014**

Sur proposition de Mme PÉRICHON et à l'unanimité, le Conseil affecte les résultats de la manière suivante : 139 063,66 € en section d'exploitation et 88 395,46 € en section d'investissement.

## **IX - Budget 2015 : taux d'imposition**

Sur proposition de Mme PÉRICHON, maire-adjoint délégué à l'administration générale et aux finances, et à l'unanimité, le Conseil décide le maintien des taux d'imposition des trois taxes directes sur les ménages.

Taxe d'Habitation	:	12,47 %
Taxe Foncier Bâti	:	15,33 %
Taxe Foncier Non Bâti	:	37,72 %

## **X - Exercice 2015 : budget primitif principal**

Le budget présenté par Mme PÉRICHON a été préparé à l'aide de l'appui des services. Les seules grandes modifications à noter entre la présentation en commission des finances et celle-ci concernent les amortissements et la prise en compte des travaux en régie.

M. COURTADON demande la parole et fait l'intervention suivante :

"Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Comme vous vous en doutiez certainement, je souhaite, au nom des quatre élus minoritaires, expliquer notre vote après la présentation de votre budget 2015.

Autant nous avons compris l'an passé que vous ayez dû « parer » au plus pressé du fait du calendrier électoral, autant cette année, vous avez pu préparer cette importante session comme vous le souhaitiez.

Nous constatons, cependant, qu'une fois de plus, nous avons l'impression de précipitation, sans réflexion profonde menant à des choix construits en fonction d'une orientation.

Un seul exemple suffira à illustrer mon propos. Depuis plusieurs semaines, voire plusieurs mois, vous avez organisé des réunions de la commission de la Vie associative avec l'objectif de revoir les critères d'attribution des subventions aux associations. Les membres de la commission ont été invités à participer à ces travaux ainsi que certains responsables de la vie associative locale.

Or lorsque nous lisons le projet de délibération (N° 17), nous constatons que vous évoquez la ventilation entre les associations (ce qui n'a jamais été fait) et que vous reprenez de définir certains critères que nous ne connaissons toujours pas). Vous aviez vous-même, Monsieur le Maire, souligné que le montant global ne changerait pas mais que des critères nouveaux permettraient de répartir ce montant différemment.

Or quel est le résultat ? Les mêmes sommes que celles des années précédentes nous sont proposées. À quoi ont donc servi les différentes réunions que j'évoquais il y a un instant ? Sans agressivité je dis, franchement à rien !

Sur le budget général, nous observons qu'un certain nombre de points auraient, sans doute, mérité une plus sérieuse discussion si un véritable débat d'orientations budgétaires avait eu lieu.

Prenons un ou deux exemples dans la section d'exploitation : à la ligne 62 32, « Fêtes et cérémonies », nous notons une augmentation de 11 % entre vos prévisions pour 2014 et les réalisations. Votre objectif de réduire certaines dépenses par rapport à ce qui se faisait auparavant n'a pas été atteint. Vous aviez prévu 32 200 € par rapport aux 33 616,74 € réalisés en 2013. Or la dépense s'est élevée à 35 725,67 € soit 6,26 % de plus qu'en 2013 !

Pour les frais de personnel que vous souhaitiez stabiliser, voire diminuer, ils étaient pour la rémunération principale de 1 190 498,78 en 2013 et vous prévoyez pour 2015, 1 200 000 € alors que vous avez supprimé (au moins jusqu'en juin, m'avez-vous dit) le poste de directeur des services techniques.

En conclusion, pour cette section d'exploitation, le virement à la section d'investissement passerait de 553 975,25 € à 234 361,83 € soit une baisse annoncée de 57 %, ce qui ne couvrira pas le remboursement du capital qui s'élève à 298 570 €.

Pour ce qui est de la section d'investissement, nous serons beaucoup moins loquaces puisque lorsque nous nous sommes réunis, j'étais le seul à disposer du document établi par la commission des travaux. Jean-Pierre Constant qui avait participé à cette réunion s'est tout de même étonné de voir apparaître l'achat de 12 coussins berlinois pour un montant de 14 400 €.

Nous rappellerons pour terminer que 32 % des investissements prévus cette année sont en fait des reports de dépenses non réalisées, bien que prévues en 2014.

Ceci nous conduit toutefois, sans parler de l'emprunt de 2014 non réalisé et donc reporté, à emprunter en 2015, 416 000 € soit une hausse de 34,19 %. Certes les taux sont actuellement faibles mais le capital à rembourser sera nettement plus élevé puisque notre dette augmentera de 416 000 + 310 000 soit 716 000 €.

Ces différentes remarques sur le budget 2015 nous conduiront, après une vraie réflexion, à nous abstenir, après avoir bien hésité en pensant à un vote négatif."

M. le Maire souhaite apporter certaines réponses suite à l'intervention de M. COURTADON.

Concernant les subventions aux associations, la commission et les présidents d'associations se sont réunis à plusieurs reprises ; c'est bien la preuve que la Municipalité respecte les associations. Les nouveaux calculs n'étant pas finalisés, il est paru évident qu'il fallait maintenir les subventions et que les évolutions seraient lissées sur les années à venir.

M. COURTADON précise qu'il n'a pas vu les nouveaux critères pris en compte.

M. le Maire répond que les décisions seront véritablement applicables l'année prochaine.

Sur le résultat de fonctionnement, M. le Maire précise que la commune doit faire face à des baisses de dotations (45 000 € en 2014, 95 000 € en 2015 et encore autant en 2016 suite à la baisse des dotations de l'État mise en place par le gouvernement actuel.

Pour ce qui est du compte fêtes et cérémonies en augmentation, il ne représente que 0,1 % du volume annuel du budget et il est important de constater que des recettes nouvelles ont été encaissées suite à l'organisation de ces manifestations.

Le recours à l'emprunt sera supérieur en 2015 mais il est à noter que sur 2014, 290 000 € de travaux ont été déjà remboursés et que les emprunts contractés sont à taux attractifs et sans risque ce qui n'est pas le cas pour toutes les collectivités.

Les nouveaux élus gèrent raisonnablement la commune, de plus, les agents seront plus disponibles pour effectuer des travaux en régie et compte tenu des taux très bas, il faut absolument profiter de cette situation favorable.

M. le Maire confirme que la minorité a entièrement le droit de s'abstenir.

Seulement, il faut souligner que le budget présenté ne tient pas compte des demandes de subvention et qu'entre le mois d'avril dernier et décembre, la municipalité a sollicité et obtenu pas moins de 180 000 € de subventions et que bien qu'en 2014 la nouvelle municipalité ait pris en compte un budget déjà préparé, elle a réussi à procéder à l'acquisition d'un bâtiment (ex-champion de 200 000 € en souscrivant un emprunt de 310 000 €.

M. le Maire précise qu'il est indispensable de favoriser les projets qui génèrent des économies et permettront de ne pas augmenter les impôts.

M. COURTADON revient sur les subventions et au recours à des sponsors ; mais ceux-ci risquent d'être épuisés rapidement.

M. le Maire précise qu'il n'a pas évoqué le sponsoring dans le cadre de la Société musicale, il a seulement évoqué le fait que la commune n'a pas vocation à combler des déficits. Il faut revoir la totalité des modalités de financements et le fonctionnement même de l'association.

M. COURTADON évoque le problème d'envoi des budgets et Mme BELOT ajoute qu'il a été difficile de préparer la séance sans ces documents.

Les grands éléments à retenir sont les suivants :

La section de fonctionnement du budget est équilibrée à la somme de 4 688 799,12 €.

Les dépenses les plus importantes sont toujours la rémunération du personnel (2,361 M €), l'électricité (0,12 M €), les combustibles (0,095 M €), l'alimentation du restaurant (0,175 M €), les subventions des associations (0,14 M €) et les intérêts de la dette (0,095 M €).

Les recettes les plus importantes restent le produit des contributions directes (1,327 M €), l'attribution de compensation 1,340 M €), les dotations (0,433 M € et 0,124 M €) et enfin les revenus des immeubles (0,126 M €).

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 1 687 232,39 €, le financement de celle-ci se fait par un emprunt de 726 000 € y compris l'emprunt de 310 000 € en reste à réaliser.

Ce budget est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe minoritaire).

#### **XI - Exercice 2015 : budget annexe de l'eau**

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le budget est voté en déséquilibre comme le permet le Code général des collectivités territoriales.

Section d'exploitation	:	recettes	31 793,83 €
		dépenses	3 420,59 €
Section d'investissement :		recettes	49 935,18 €
		dépenses	0,00 €

#### **XII - Exercice 2015 : budget annexe de l'assainissement**

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le budget est voté. Il est équilibré à 227 240,45 € section d'exploitation et à 350 161,08 € en section d'investissement.

### **XIII - Allocations accordées par la ville : état pour 2015**

La liste, adoptée à l'unanimité sur proposition de Mme PARRET-BONMARTIN, Maire-adjoint délégué à la Vie Associative. Le montant total des allocations s'élève à 66 926,08 €.

Mme BÉLOT intervient et souhaite savoir pourquoi certaines allocations ont été supprimées.

Mme PARRET répond que certaines associations n'intervenant pas sur Varennes ne seront plus subventionnées ; ce qui est le cas pour Musiques Vivantes. En ce qui concerne les autres, les demandes ne sont pas parvenues dans les services.

M. COURTADON souhaite connaître les critères d'attribution des subventions. Mme PARRET répond que ceux-ci ont été approuvés lors de la réunion du 22 janvier 2015.

Pour ce qui est des repas, les subventions prévoient le financement des repas mais cette subvention exceptionnelle ne sera accordée que si la manifestation a lieu.

M. COURTADON indique ne pas avoir le compte rendu de la réunion et n'avoir que trop peu souvent les comptes rendus de bureau. M. le Maire précise que ces comptes-rendus sont faits tous les 15 jours mais que sur la dernière période (période électorale), le bureau ne s'est pas réuni et que le prochain lundi est férié et qu'il n'y aura donc pas de réunion.

Mme BÉLOT souhaite ajouter qu'elle n'a pas été conviée à la réunion du 17 mars et qu'il s'agissait juste d'un oubli.

Il est important de veiller à la communication et de faire des comptes-rendus ; par exemple, il n'y a pas eu de réunion de la commission du personnel. Pour Mme BÉLOT, c'est essentiel car cela évite des questionnements lors du Conseil municipal sur des sujets qui peuvent ne plus être d'actualité ou à l'ordre du jour.

M. le Maire répond être favorable à cette transparence. Il indique ne pas pouvoir s'exprimer sur ce qui pouvait se passer avant.

C'est donc Mme PARRET qui répond sur le sujet. Elle évoque que par le passé, il n'y avait qu'une réunion de la vie associative et que lors de celle-ci, il n'y avait pas de négociation possible. Elle souhaite que la commission qu'elle préside puisse recueillir les avis de ses membres pour que la municipalité puisse faire évoluer les choses.

M. le Maire s'engage sur le fait qu'ils soient mieux informés, y compris s'ils ne sont pas membres des commissions.

### **XIV – Créances irrécouvrables : inscriptions au budget 2015**

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil porte au compte « créances admises en non-valeur » la somme de 727,42 € correspondant à des dettes de restaurant scolaire, d'accueil de loisirs et de garderie qu'à l'heure actuelle le centre des finances publiques n'a pas réussi à recouvrer.

### **XV – Demande de subvention « Produits des amendes de police » au département de l'Allier – Budget 2015**

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le concours financier de la Préfecture de l'Allier est sollicité pour les travaux de sécurité routière (signalisation, ralentisseurs...).

### **XVI – Budget général : amortissement des immobilisations (complément n° 3)**

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil complète l'annexe « durée d'amortissement des immobilisations » en intégrant les immeubles de rapport suite à la remarque du trésorier municipal.

#### **XVII – Tarifs des exposants du Salon d’Automne (03 et 04 octobre 2015)**

Sur proposition de Mme PÉRICHON, maire-adjoint délégué aux finances et à l’unanimité, le Conseil approuve les tarifs applicables aux exposants à l’occasion du Salon d’Automne qui se déroulera sous le marché couvert et fixe également le prix des prestations annexes.

M. COURTADON souhaite savoir comment seront facturées les grilles à 1,93 €.

M. le Maire lui répond que les exposants louent un emplacement et des grilles, donc la somme est plus élevée et c’est le service comptabilité qui émet les titres de recettes, il n’y aura pas de création d’une régie de recettes.

#### **XVIII – Demande de subvention pour divers travaux auprès de l’Etat et du Département**

Sur proposition de Mme PÉRICHON et à l’unanimité, le Conseil sollicite l’État dans le cadre de la DETR et d’une subvention ministérielle et éventuellement le Département Fonds 2 pour l’obtention de subventionnements dans le cadre des travaux sur les bâtiments inscrits au BP 2015.

#### **XIX – Dénomination et numérotation des voies : mise à jour n° 2**

Sur proposition du Maire et à l’unanimité, le Conseil procède à la nomination d’une impasse sans nom et à sa numérotation.

#### **XX – Prescription de la modification n° 3 du Plan Local d’Urbanisme de la commune de VARENNES-sur-ALLIER**

Sur proposition du Maire et à l’unanimité, le Conseil prescrit la 3<sup>ème</sup> modification du PLU permettant l’évolution du zonage de l’emprise du DA 277 ; il délègue le Maire à l’effet de signer tous les documents à intervenir.

#### **XXI – Subventions accordées par la ville : états pour 2015**

Sur proposition de Mme PARRET, maire-adjoint délégué à la vie associative et à l’unanimité, le Conseil approuve la ventilation des subventions accordées aux associations pour un montant global de 69 057,00 €.

Il n’y a pas d’évolution notable sur les sommes accordées aux associations, excepté les repas qui seront dorénavant payants. Le coût est compensé pour celles qui en bénéficiaient déjà.

Une évolution sera perceptible dans les années à venir afin de tenir compte des catégorisations approuvées par la commission mais les évolutions se feront sur plusieurs exercices afin de ne pas avoir un impact trop important sur la trésorerie des associations.

Les nouvelles associations seront quant à elles toujours soutenues.

#### **XXII - Refacturation des frais de photocopies aux associations : mise à jour**

Sur proposition de Mme PARRET et à l’unanimité, le Conseil procède à la revalorisation du prix de la copie auprès des associations varennoises en tenant compte de la mise en page réalisée si nécessaire par le service de la Vie associative. Cette nouvelle tarification permet la prise en compte d’un service rendu.

#### **XXIII - Utilisation de la piscine communautaire par l’accueil de loisirs : convention avec la Communauté de Communes VARENNES-FORTERRE**

Sur proposition du Maire et à l’unanimité, le Conseil approuve la signature d’une convention avec la communauté de communes VARENNES-FORTERRE permettant à l’accueil de loisirs de disposer des installations nautiques gérées par l’EPCI. A noter que l’accueil de loisirs ne bénéficie plus de l’utilisation le mercredi matin depuis la réforme des rythmes scolaires.

**XXIV – Adhésion de la commune à un groupement de commandes pour « l'achat d'électricité »**

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil décide d'adhérer au groupement de commandes pour « l'achat d'électricité » avec le SDE 03.

Ce groupement concerne les compteurs de plus de 36 kW, c'est-à-dire 4 bâtiments communaux.

**XXV – Bail du casernement de la Gendarmerie (01/01/2012 – 31/12/2020) – avenant n° 1**

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve le projet d'avenant n° 1 au bail du casernement de la Gendarmerie portant ce dernier à 83 000 € annuels.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22H00.